

Communiqué

SNETAP FSU : NOUVEAU BOYCOTT DU CREA AQUITAINE

Pour la quatrième fois, le SNETAP FSU a boycotté le Comité Régional de l'Enseignement Agricole convoqué jeudi 8 mars 2012.

Il poursuit donc un mouvement entamé au mois d'octobre 2011 par le boycott du Conseil National de l'Enseignement Agricole et qui avait pour objectif d'alerter le Ministre de l'Agriculture du danger que fait peser sa politique sur l'Enseignement Agricole Public.

Depuis, le SNETAP FSU a décidé de boycotter toutes les instances de l'Enseignement agricole, à toutes les échelles, nationale et régionale pour dénoncer les choix budgétaires provoquant la suppression de 168 postes en 2012 et le refus de dialogue du ministre sur sa gestion de l'Enseignement Agricole Public. Ces destructions d'emplois s'ajoutent à celles que nous subissons déjà depuis de trop nombreuses années et aggravent encore la situation d'un enseignement déjà exsangue.

Force est donc de constater encore aujourd'hui que le Ministre de l'Agriculture persiste dans son refus de regarder en face les dégâts déjà occasionnés et ceux encore à venir et d'ouvrir un dialogue réclamé depuis maintenant 6 mois.

L'ordre du jour de cette réunion extraordinaire du CREA portait sur la validation du document de présentation du PREA (Projet Régional de l'Enseignement Agricole) pour la période 2011 – 2015. Malgré son boycott, le SNETAP a fait parvenir à l'administration plusieurs remarques sur ce document et s'est exprimé devant les membres du CREA avant l'ouverture de la séance extraordinaire.

Le SNETAP FSU précise d'abord qu'il fait un bilan très mitigé du PREA 2006. Le premier constat est la baisse globale des effectifs de l'Enseignement agricole en Aquitaine. Nous sommes passés de 11102 élèves et étudiants en 2005 à 10586 élèves et étudiants à la rentrée 2011.

Mais dans cette baisse générale, c'est l'Enseignement Agricole Public qui régresse le plus puisque nous ne représentons plus que 35% des effectifs contre 38,78% en 2005. Il maintient donc sa demande de restaurer la part des lycées agricoles publics à hauteur de 50 % de l'offre en formation initiale par voie scolaire dans l'enseignement agricole, ce qui lui permettrait de retrouver la place qu'il occupait il y a vingt ans.

Le SNETAP a exprimé son désaccord avec plusieurs éléments de ce document qui a vocation à être un élément important pour l'avenir de l'Enseignement Agricole Public Régional :

Il dénonce d'abord l'absence de dialogue autour de l'élaboration de ce projet et particulièrement avec les équipes pédagogiques et les élèves qui seront pourtant des acteurs majeurs dans la mise en œuvre de ce futur PREA. Il suffit, pour s'en convaincre, de reprendre la liste des partenaires réunis pour travailler sur ce projet.

Il constate, en ce qui concerne l'Enseignement Agricole Public, le peu de référence faite aux élèves, apprentis, étudiants et stagiaires. Pour le SNETAP ils auraient pourtant du être au cœur d'un tel projet.

Il souligne le manque d'ambition et de cohérence d'un Projet qui donnera les grandes lignes des choix régionaux pour les trois prochaines années. En effet la DRAAF constatant une baisse du nombre d'exploitants et une spécialisation des exploitations estime qu'il faut prendre en compte ces évolutions, analyser les besoins des territoires et adapter l'appareil de formation agricole.

Pour le SNETAP-FSU, le PREA ne peut accompagner un démantèlement du monde agricole et du monde rural. Il doit au contraire être un des outils permettant d'engager des évolutions permettant de relever les défis qui nous attendent dans un futur proche y compris au niveau régional : défi alimentaire, défi énergétique, défi environnemental, défi socio-territorial et défi technologique.

Il s'inquiète du choix clairement exprimé par la DRAAF, dans le document présenté aujourd'hui, de faire des formations des secteurs production, transformation et technologiques le premier pôle d'activité des établissements. Pour le SNETAP cette proposition nie la place des autres secteurs pourtant très important pour le monde rural, les usagers et les établissements. Rappelons par exemple que la filière forestière, appartenant au secteur de l'aménagement, est un élément majeur de l'économie régionale.

Il refuse l'idée selon laquelle « la répartition des effectifs au sein des établissements publics et privés est... le résultat de choix opérés depuis plusieurs années par les établissements dans leurs demandes d'évolution des structures de formation ». Pour le SNETAP FSU cette évolution est le résultat d'une politique nationale visant à limiter les effectifs dans l'Enseignement Agricole Public et, contraints par cette politique, les établissements n'ont, depuis des années, plus le choix. Il propose d'ailleurs un contre PREA Public dans lequel sont présentées quelles seraient les demandes de structures pour la rentrée 2012 si elles émanaient réellement des établissements.

Il rejette le choix d'une coopération internationale réduite à une seule mobilité européenne. Pour le SNETAP, le PREA doit réaffirmer l'importance de la mission coopération internationale au sein de l'enseignement agricole et faciliter l'ensemble des projets d'échanges élaborés par les équipes pédagogiques.

Il remarque une fois de plus l'absence de référence à la formation continue des personnels.

Enfin il rappelle que l'Enseignement Agricole Public se doit de recevoir l'ensemble des jeunes et moins jeunes qui auraient pour objectifs de s'orienter vers des métiers en lien avec l'agriculture et les territoires ruraux et qui en feraient la demande. Il est conçu et organisé en fonction des élèves, des étudiants et des stagiaires quelle que soit leur origine sociale, culturelle ou géographique. Il doit favoriser l'intégration scolaire des jeunes en situation de handicap. Le SNETAP-FSU aurait souhaité retrouver cette affirmation dans ce PREA.

Bordeaux, le 08 mars 2012